

# Communauté de Communes Challans-Gois Communauté

Challans Gois Communauté  
16 rue du Parc de Pont Habert  
CS 50337 85300 Sallertaine  
02 51 93 56 73  
contact@challans.fr



Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les Communautés de communes du Pays de Challans et du Pays du Gois se sont regroupées pour former la Communauté de communes Challans-Gois Communauté.

## COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :
  - o Aménagement, gestion et entretien de la ZAC de la Romazière
  - o SCOT et schéma de secteur
  - o PLUI en élaboration
  - o Création et gestion d'un observatoire du foncier
- Accueil des gens du voyage :
  - o Aménagement entretien et gestion de terrains d'accueil pour les gens du voyage

## COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et du cadre de vie :
  - o PLH 2020-2025 : Adoption du PLH tel qu'il a été arrêté par le Conseil Communautaire le 30 janvier 2020 ;
  - o OPAH 2021-2024 + Nouvelle opération à programmer sur la durée de ce PLH ;
  - o Développement du parc de logements publics communautaire ;
  - o Gestion de la demande locative : révision du PPGD + CIL à mettre en place ;
  - o Informations aux particuliers (permanences CAUE) ;
  - o Observatoire de l'habitat : construction neuve, marché immobilier, analyses sociodémographiques, observatoire foncier à mettre en place ;
  - o Création du Guichet Unique de l'habitat ;

## OBSERVATIONS

*Le projet de SCoT du Nord-Ouest Vendée a été approuvé le 18 décembre 2019 lors du comité syndical. Il associe la Communauté de communes Océan Marais de Monts, de l'île de Noirmoutier et de Challans-Gois Communauté. Son exécution est suspendue par le préfet pour deux points concernant la Loi Littoral.*

*Un PLH est exécutoire depuis son approbation le 30 octobre 2017 sur le périmètre de la Communauté de communes de Challans Gois pour la période 2020-2025.*